

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 5 octobre 2023

Date d'affichage 5 octobre 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

Présents : 22

Excusés : 7 dont 7 procurations

Votants : 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231011-DEL_23_10_11_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le ONZE OCTOBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Eric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel BOIS, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Lionel COURTEMANCHE.

Excusés :

M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Edith ALIX	(Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Christiane VAN RYSSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

CONVENTION DE TRANSFERT DES ACTIVITES DU CCAS A LA
VILLE CONCERNANT LA RESTAURATION COLLECTIVE, LE
MULTI-ACCUEIL ET LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Le Conseil municipal

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de La Ferté-Bernard gère depuis plusieurs années des services dont certains peuvent ne plus correspondre à la politique actuelle de la collectivité.

Considérant que les élus souhaitent que le CCAS se recentre et organise des actions dont l'action sociale soit le cœur de métier.

Considérant que cette nouvelle approche permettrait de mieux appréhender les actions propres au service de l'action sociale et de mieux les piloter.

Considérant que la commune a engagé depuis plusieurs mois une démarche organisationnelle accompagnée par les services de la trésorerie et plus particulièrement par la conseillère aux décideurs locaux (CDL).

Considérant que l'objectif est de pouvoir présenter une organisation qui soit facilement identifiable, comprise par tous et reflétant avec précision les éléments de terrain.

Considérant que pour ce faire, il s'agirait de transférer certaines activités à la ville de La Ferté-Bernard comme celles de la restauration collective, du multi-accueil et des garderies périscolaires. Ce transfert à la ville pourrait permettre d'optimiser et de rendre plus cohérent l'organisation des services, de permettre un meilleur pilotage de la dépense, de pouvoir cibler précisément le coût des charges de service voire de chaque action, et de proposer la communication la plus adaptée.

Considérant qu'il s'agira de définir avec précision le contenu des activités transférées tant sur le plan budgétaire que des ressources humaines ou patrimoniale. Ces éléments seront développés dans une convention et un procès-verbal signés par le CCAS et la Ville.

Considérant que pour faciliter les opérations comptables, il est proposé de mettre en place ce transfert d'activités à partir du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré,

- **EMET** un avis favorable sur le principe de transfert des activités de la restauration collective, du multi-accueil et des garderies périscolaires du CCAS vers la ville de La Ferté-Bernard.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention et tout acte, tout document, à intervenir permettant la mise en œuvre de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Christiane VAN RYSSEL

Pour copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU